## **B.** — SUISSE ROMANDE

Autor(en): Fehr, H.

Objekttyp: Chapter

Zeitschrift: L'Enseignement Mathématique

Band (Jahr): 32 (1933)

Heft 1: L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE

PDF erstellt am: **25.05.2024** 

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

#### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

les conclusions qui ont fait l'objet d'un fascicule supplémentaire intitulé Réformes à accomplir dans l'enseignement mathématique en Suisse, vœux et propositions de la Sous-commission suisse (voir p. 17-18).

### B. — SUISSE ROMANDE

Il n'y a pas lieu de passer en revue les dispositions adoptées par les différents cantons et les différentes universités. Nous nous bornerons à donner quelques détails sur ce qui se fait à l'Ecole polytechnique fédérale et à l'Université de Zurich et à signaler les points sur lesquels la Suisse romande diffère de la Suisse alémanique. M. le prof. E. Amberg, chargé du cours de méthodologie mathématique, a bien voulu rédiger la partie concernant les deux Hautes Ecoles de Zurich.

La préparation scientifique est sensiblement la même dans toute la Suisse. On ne constate de différences essentielles que dans l'organisation des examens. En Suisse alémanique, la préparation scientifique et didactique est contrôlée par un examen dit « Diplomprüfung für das höhere Lehramt ». Dans les universités de la Suisse romande la préparation scientifique conduit, au bout de deux à trois ans, à la licence ès sciences mathématiques; elle est suivie de la préparation didactique (un an) qui est contrôlée par les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. Voici, à titre d'exemple, les dispositions actuellement en vigueur à l'Université de Genève.

Les épreuves de la licence ès-sciences mathématiques portent sur les branches suivantes: 1. Algèbre et Géométrie (géométrie analytique, projective et descriptive). — 2. Calcul différentiel et intégral. — 3. Analyse et Calcul des probabilités. — 4. Mécanique rationnelle. — 5. Astronomie et Météorologie. — 6. Physique générale ou Physique mathématique (au choix du candidat).

Une fois en possession du grade de licence, les candidats se préparent au « Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ». Les épreuves comprennent un examen scientifique et un examen didactique.

L'examen scientifique débute par une épreuve écrite qui consiste en un travail rédigé à domicile sur un sujet choisi par la Faculté dans l'une des branches mathématiques au choix du candidat. Deux mois sont accordés pour ce travail. L'épreuve orale consiste en un entretien sur le sujet du travail écrit et, en outre, une interrogation sur les principes des mathématiques envisagées dans leur développement historique et leur tendance moderne. L'examen 1 est éliminatoire.

L'examen didactique comprend deux épreuves orales et une épreuve pratique.

A. Epreuves orales: 1. Psychologie expérimentale (chapitres choisis). — 2. Pédagogie (chapitres choisis).

Les personnes qui ont déjà subi les épreuves sur l'une ou l'autre de ces deux branches peuvent les remplacer par l'histoire de la

philosophie ou l'histoire et la philosophie des sciences.

Pendant cette préparation les candidats suivent encore quelques cours de mathématiques (Algèbre supérieure, Théorie des fonctions, Géométrie infinitésimale, Calcul tensoriel, Physique mathématique, etc.), ainsi que les conférences consacrées à la Méthodologie mathématique et à des chapitres choisis sur les mathématiques élémentaires envisagées à un point de vue supérieur. Dans ces conférences, qui portent généralement sur un cycle de deux ans, le professeur examine dans des entretiens avec les candidats les tendances actuelles de l'enseignement dans les divers pays, leur présente les manuels récents, en chargeant les candidats d'en donner quelques aperçus dans les leçons qui suivront.

B. L'épreuve pratique comprend deux leçons à donner devant des élèves dans l'un des établissements secondaires.

H. Fehr.

# C. — SUISSE ALÉMANIQUE

DIE AUSBILDUNG DER MATHEMATIKLEHRER AN DER UNIVERSITÄT UND DER EIDGENOSISCHEN TECHNISCHEN HOCHSCHULE IN ZURICH.

- I. Allgemeines betreffend die Ausbildung der Kandidaten.
- a) Es besteht an der Eidgen. techn. Hochschule (E. T. H.) die Abteilung IX für die Mathematik- und Physiklehrer; an der Universität Zürich übernimmt die phil. Fakültät II die Ausbildung.
- b) Die Kandidaten kommen entweder aus dem Gymnasium (Abteilung mit Latein und Griechisch oder Abteilung mit Latein und Englisch), von der Oberrealschule und vom Lehrerseminar. Eine Kenntnis des Lateinischen wird nicht gefordert, ebenso wenig eine praktische Lehrerfahrung.
- c) An der E.T.H. haben die Studierenden mit dem Studium der reinen Mathematk dasjenige der Mechanik, der Physik und der Astronomie zu verbinden, an der Universität besteht übungsgemäss die Verbindung mit Physik und Astronomie.
- d) Die wissenschaftliche Ausbildung kann ohne didaktische Ausbildung erfolgen.
- e) Die Stipendien, welche den künftigen Lehrern an höhern Schulen zur Verfügung stehen, sind die gleichen wie für die übrigen Studierenden, und zwar sowohl an der E.T.H. wie an der Universität.